

Rapport du groupe de travail « Le Kiosque à musiques (RTS La Première) »

Séance du 26 septembre 2016

1. SYNTHESE DU RAPPORT

S'il est une émission radiophonique qui symbolise et traduit parfaitement la mission de service public assignée à une chaîne généraliste telle que la RTS, c'est bien Le Kiosque à musiques. Depuis 1971, cette émission informe, instruit, forme et divertit l'opinion publique, bref cultive les auditeurs de Suisse romande. En portant l'accent sur un aspect essentiel de la vie musicale de notre pays, dès lors que l'on connaît l'ancrage local, l'implication sociétale et les us et coutumes intergénérationnelles des formations musicales concernées, on peut affirmer avec conviction que l'émission contribue à la cohésion sociale de nos communautés ainsi qu'à l'interpénétration de ses diverses couches de population et l'intégration des communautés étrangères.

Produire, réaliser et animer une émission musicale radiophonique telle que le Kiosque à musiques est un exercice extrêmement difficile que relève magnifiquement toute l'équipe de production avec une palme toute particulière à son chef d'orchestre, Jean-Marc Richard. Car, il ne suffit pas de diffuser une suite de plages musicales, avec un son de qualité, en commentant ces dernières de propos intelligents. Non, lorsque l'on traite de musiques populaires, exercées le plus souvent pas des amateurs aux compétences inégales, il convient de faire preuve d'un professionnalisme à toute épreuve. Outre les quelques légers bémols cités plus bas, l'émission réussit l'exploit de rendre des ambiances locales et régionales, de restituer des univers musicaux au travers de sons et de commentaires « vrais », traduisant ainsi cette vie culturelle fourmillante et sans frontières générant tant d'émotions spontanées.

Oui, l'émission Le Kiosque à musiques, émission radiophonique culte, reflète à merveille les traditions et usages musicaux de notre pays, depuis près de 50 ans ! Chapeau bas à toute son équipe !

2. CADRE DU RAPPORT

a) Mandat

Lors de sa séance du 18 avril 2016, le Conseil du Public a confié mandat au groupe de travail constitué de MM. Pierre-André Berger, Gérald Nicod et Claude-Alain Kleiner (rapporteur) d'analyser l'émission radiophonique « Le Kiosque à musiques » afin de présenter son rapport lors de la séance du 26 septembre 2016.

b) Période de l'examen

Les membres du groupe de travail ont choisi d'écouter les cinq émissions suivantes pour porter leurs commentaires :

- **30 juillet 2016 ;**
Le Kiosque à musiques est sur la Place de la Gare à l'occasion des 150 ans de Villars-sur-Ollon.
Conseillère musicale: Judith Zieri - Réalisatrice: Laurence Boss - Animateur: Jean-Marc Richard.
Les sociétés participantes:
Harmonie des Chalets Huémoz (chants)
Amis du Chablais (orchestre folklorique)
Fanfare de Gryon

Jazzotage
Orchestre Zumbrunn (formé pour la fête du 150e de Villars)
Amicale des cors des Alpes du Léman aux Dents de Morcles

- **13 août 2016 ;**
Carte blanche à Philippe Delaloye Conseiller musical: Philippe Delaloye, réalisateur: Françoise Jenny, animateur: Jean-Marc Richard.
- **20 août 2016 ;**
Le Kiosque à musiques est sur la Place Georges-Python à Fribourg à l'occasion des Rencontres de Folklore Internationales. Conseiller musical: Thierry Dagon - Réalisateur: Rodolphe Moser - Animateur: Jean-Marc Richard.
Avec des groupes des pays suivants:
Jordanie
Brésil
Slovénie
Sicile
Paraguay
Colombie
Tahiti
Argentine
Tchèque
- **27 août 2016 ;**
Le Kiosque à musiques est à l'aérodrome militaire de Payerne à l'occasion de la Fête Fédérale de Lutte. Conseillère musicale: Judith Zieri - Réalisateur: Jean-Marc Renou - Animateur: Jean-Marc Richard.
Sociétés participantes:
Les amis du Niremout
Riedhubel Jodlerin
Yodelweiss
Alphornklänge
Grayson Masefield
- **3 septembre 2016**
Le Kiosque à musiques est à Seigneux chez Olivier Bonjour à l'occasion de La beef.ch 2016. Conseiller musical: Vincent Baroni - Réalisatrice: Laurence Boss - Animateur: Jean-Marc Richard.
Sociétés participantes:
Chœur mixte L'Helvétique d'Henniez
O'Bistro
Yendis
Azimuts Brass

c) Examens précédents

Aucun.

d) Membres du CP impliqués

Le groupe de travail était constitué de MM. Pierre-André Berger – GE, Gérald Nicod – VD et Claude-Alain Kleiner – NE, rapporteur.

e) Angle de l'étude (émissions considérées)

Les émissions considérées figurent au point 1 lettre b. Elles ont été retenues en fonction du seul critère relatif à la variété des contextes :

- 1 émission en studio ;
- 1 émission « dédiée » avec ouverture sur l'extérieur «Rencontres folkloriques internationales» ;
- 1 émission à l'occasion de la Fête fédérale de lutte à Payerne ;

- 1 émission à l'occasion du 150^e anniversaire d'une localité ;
- 1 émission à l'occasion d'une manifestation particulière « Beef.ch 2016 » à Seigneux.

3. CADRE GENERAL

a. Horaire de diffusion, fréquence

Les samedis de 11h00 à 12h30 sur La Première

b. Ancienneté de l'émission

1971

4. CONTENU DE L'EMISSION

a) Pertinence des thèmes choisis

Ce sont tout autant les thèmes que les lieux et les événements ainsi couverts qui font preuve d'une pertinence jamais mise en défaut. La musique populaire, traditionnelle, folklorique et de fanfare appartient au patrimoine de notre pays, raison pour laquelle elle domine très nettement les choix effectués par la production, avec un grand souci d'équilibre. Chorales, chœurs divers, cors des alpes, groupes folkloriques, petits et grands ensembles de « musiques » rythment avec bonheur les émissions, avec des accents spécifiques à certaines manifestations ou certains lieux. Mais on ne se limite pas aux musiques « de chez nous », on « ose » regarder « ailleurs », donnant le micro à nombre d'ensembles d'autres régions linguistiques et de pays proches ou plus éloignés du nôtre. Pour preuve, la couverture de les Rencontres de folklor internationales de Fribourg du 20 août 2016, à l'occasion de sa 42^{ème} édition.. En direct, les auditeurs purent découvrir et écouter avec plaisir des groupes de Jordanie, du Brésil, de Slovénie, de Sicile, du Paraguay, de Colombie, de Tahiti, d'Argentine et de Tchèque. L'émission remplit dès lors parfaitement le mandat décrit plus haut.

b) Crédibilité

Les commentaires ci-dessus témoignent d'aucun doute du groupe de travail en ce qui concerne la crédibilité de cette émission.

c) Sens des responsabilités

Dans le même esprit que ci-dessus, encore une fois, rien à ajouter en matière de sens des responsabilités.

d) Conformité à la Charte RTS et aux règles de déontologie

En tous points et complètement conforme à la Charte RTS et aux règles de déontologie.

5. FORME DE L'EMISSION

a) Structure et durée de l'émission

Chaque émission est savamment structurée, sans marquer de sauts ou de ruptures dans son suivi, tant l'heure et demie semble passer rapidement, dans une juste alternance de plages

musicales et de commentaires et interviews. Le tout, dans une belle décontraction au sein de laquelle on ne ressent rien de la rigueur qui anime la production pour ainsi parvenir à ce rythme juste qui irrigue ce moment de détente et de culture. Rien de vieillot dans un « jingle » reconnaissable de génération en génération, ouverture de l'émission avec une parfaite mise en situation géographique, brève et concise, précédant un déroulement « naturel » de l'émission, tel que décrit ci-dessus.

b) Animation

Jean-Marc Richard porte véritablement cette émission par son dynamisme et sa bonne humeur, par son charisme, enfin et surtout, par son grand professionnalisme. Il « connaît la musique » et s'y complait à merveille. Il n'a pas son pareil pour tirer de ses interlocuteurs les informations et anecdotes qui complètent idéalement les plages musicales de l'émission. De surcroît, il fait la promotion de l'émission en annonçant le calendrier à venir, en citant la référence au site internet, avec les photos se rapportant à l'émission. Ses connaissances, ses compétences et l'intérêt qu'il voue à l'univers de la musique populaire constituent une véritable valeur ajoutée à cette émission.

Un petit bémol toutefois... Si les ambiances sont généralement bien restituées, et donc parfaitement perceptibles à l'antenne, notamment lors des applaudissements du public, force est de noter, parfois, que la présentation des groupes ainsi que certaines interviews précédant ou suivant les productions sont d'une qualité assez variable. Parfois, il arrive que l'animateur passe la parole à un invité dont on ne connaît ni le nom, ni la fonction. Il se peut également que l'auditeur n'est pas toujours en mesure de comprendre les termes exacts de l'interview en langue étrangère. Le fait que l'animateur déclare à l'antenne : « Vous l'aurez compris... » ne suffit manifestement pas. Pour exemple, la présentation du groupe sicilien Ermando, lors de l'émission du 20 août.

Enfin, concernant l'émission en studio du 13 août 2016, et plus généralement, celles du même type, le groupe de travail observe que cette formule, par la force des choses, n'a pas le même dynamisme ni le même rendu qu'une émission en direct. Son articulation et son déroulement s'apparentent à une compilation mécanique de capsules musicales qui manquent manifestement de liant. Les intermèdes, même s'ils sont accompagnés de brefs commentaires, d'explications et de présentations, apparaissent tout de même comme les parents pauvres de l'émission. A notre sens, il s'agit d'un format qui diffère considérablement de l'émission d'origine. Peut-être faudrait-il labelliser cette forme de retransmission différemment ?

c) Originalité

Ce ne sont pas les genres musicaux concernés par l'émission qui façonnent l'originalité de l'émission, même si l'ouverture à d'autres formes musicales – le jazz notamment – témoigne une volonté d'élargissement du public visé. La marque de fabrique de l'émission réside dans sa définition même, dans la diffusion de ses directs, à l'occasion d'événements particuliers.

6. VOLET INTERNET ET COMPLEMENTS MULTIMEDIA DE L'EMISSION

a) Enrichissements

Le site internet est très complet et présente toutes les informations nécessaires et utiles aux internautes auditeurs.

b) Complémentarité

La diffusion de « Le Kiosque rejoue la musique » à la télévision est une excellente initiative.

c) Participativité

Aucune.

7. AUTRES REMARQUES

Le groupe de travail observe une autre qualité de l'émission, et non des moindres, puisqu'elle s'avère un révélateur de talents, sur un plan plus large. Pour les cinq émissions traitées, beaucoup de groupes et ensembles musicaux ont révélé d'indéniables talents. Pour exemple, lors de l'émission diffusée en studio le 13 août, le duo Vanverden, lors de l'émission du 27 août, le trio Jodelweiss et un accordéoniste virtuose, lors de la fête du Beef du 3 septembre, le groupe de musique country Yendis.

8. RECOMMANDATIONS

Comme évoqué plus haut, la diffusion de l'émission « en studio » présente un tout autre caractère. Jusqu'ici, au cours de l'exercice 2016, 7 émissions ont été de ce type. Le groupe de travail soutient l'idée que ces émissions devraient demeurer exceptionnelles et, peut-être, être diffusées sous un autre label.

Môtiers, le 20 septembre 2016